

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Réception par le préfet : 19/07/2024

Publication : 19/07/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE



Date de convocation :

Le 4 juillet 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pour l'autorité compétente par délégation

4^{ème} séance de l'annéeSéance du 12 juillet 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vendredi 12 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Etaient présents : 28 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Georges BREMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Andrée MANDIL*- M. Alix NABAJOOTH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS*

En cours de séance :

Autre membre du bureau : Mme Laisely PARAT-EDOM*Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 28 (dont 16 en visioconférence*)

Votants : 30 (dont 2 pouvoirs)

▪ Dont pour : 30

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Nadiah
SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2024.07.04/567

Approbation du projet de
Contrat de Convergence et de
Transformation de la
Guadeloupe (CCT) 2024-2027

Rapporteur

M. Rosan RAUZDUEL
Rapporteur de la commission
prospectives et stratégies

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 19 JUIL. 2024

- publication sur le site internet
ou notification, le : 19 JUIL. 2024

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 2

Autres conseillers communautaires : M. Fabert MICHELY à M. Fulbert HENRY
M. Joseph LEE à Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS

Nombre de conseillers absents excusés : 11

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOOTH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Sandra ENJARIC- M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Justin DESSOUT

Nombre de conseillers absents non excusés : 7

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- M. Pierre THICOT

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Michel MADO- Mme Magaly MARCIN- M. Dominique THEOPHILE- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer (EROM) et portant autres dispositions en matière sociale et économique ;
- VU la loi n°2015-991 du 7 Aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération du conseil communautaire n°2016.11/11/352 du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- VU la délibération n°2020.07.01/03 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/05 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection des autres membres du bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au bureau communautaire ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant le plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe 2019-2028 signé le 31 décembre 2018 pour une durée de dix (10) ans ;

Considérant le courrier du préfet en date du 24 juin 2024 nous informant de la finalisation du nouveau CCT 2024-2027 et nous enjoignant d'engager la phase d'approbation du contrat ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver le projet de Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027.

ARTICLE 2- D'approuver la nouvelle maquette financière modifiée du Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le président à signer le Contrat de Convergence et de Transformation 2024-2027 et tous les documents nécessaires à la réalisation et l'exécution de ce dernier.

ARTICLE 4- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5- Le président, le directeur général des services de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux élus communautaires ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2024

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère communautaire

Eric JALTON



Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise aux élus communautaires, le 19 JUIL. 2024
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 19 JUIL. 2024

